Association Française des Malades de la Thyroïde

Association nationale agréée représentant les malades de la Thyroïde (Agrément du 5/11/19)

BP 1 - 82700 BOURRET – Permanence Tel : 06 44 73 77 14 - asso.thyroide@gmail.com

Bourret le 10 mai 2019

Chères amies, Cher amis, Chères adhérentes, Chers adhérents, et vous tous, malades de la Thyroïde,

Depuis plus de 2 mois, comme tous les français, ***nous vivons avec le « Coronavirus »***, plus encore pour ceux qui ont été atteints, personnellement (ou à travers certains de leurs proches), mais, au-delà, pour chacun d'entre nous , car cette épidémie a profondément modifié et compliqué notre vie quotidienne.

Pour autant nous n'en restons pas moins, par ailleurs, ***des « malades de la Thyroïde ».***

A ce jour néanmoins, ***si du moins nous sommes correctement « équilibrés » les pathologies thyroïdiennes*** avec lesquelles, pour beaucoup d'entre nous, nous vivons depuis des années, ***ne semblent pas constituer un « facteur de risque supplémentaire »*** face à cette épidémie.

> Bien entendu ***nous devons impérativement poursuivre notre traitement*** et continuer à le surveiller attentivement. Chacun d'entre nous connaît les signes qui peuvent témoigner d'un déséquilibre « Hypo » ou « Hyper ». Si c'est le cas n'hésitez pas à contacter votre médecin pour une consultation (ou une « télé-consultation »…) et, si besoin, un bilan biologique de contrôle. Malgré le « confinement » vous avez tout à fait le droit de sortir de chez vous pour « raisons de santé (il suffit de *« cocher la 3ème case de l'attestation de déplacement »*). Plus généralement d'ailleurs le pire serait de ne penser qu'à ce « fichu virus » et de négliger de prendre soin du reste de votre santé.
>
> S'agissant du cas particulier des ***« Hashimoto »,*** on peut les rassurer : Le fait qu'il s'agisse d'une maladie « auto-immunitaire » ne semble pas entraîner de baisse de leurs défenses face au virus.
>
> Pour les patients qui ont eu un ***Cancer de la Thyroïde*** surtout si celui-ci est ancien et« guéri », cela ne constitue pas un sur-risque notable Pour les cas plus récents et, plus encore, ceux qui sont en cours de traitement une vigilance accrue s'impose. Parlez-en à vos médecins.

Dans la plupart des cas cette infection guérit spontanément voire reste « inapparente ».Toutefois on est contagieux avant même les premiers symptômes et on le le reste au moins 15 jours (parfois plus). C'est pourquoi il est essentiel de ***« se protéger soi même pour protéger les autres »*** *(confinement, gestes barrières, masques,..)***.**

Les malades de la Thyroïde sont plus âgés que la moyenne de la population. ***Or si l'âge n'augmente pas le risque de contamination***, si l'on est contaminé, ***il augmente celui de présenter une « forme grave de la maladie », s***urtout s'il est ***associé à d'autres facteurs de risques*** *(Coeur, Tension, Diabète, Surpoids, Cancers en évolution, insuffisance respiratoire, etc).* Dans ces cas, plus encore que pour d'autres, ***il faut se protéger très attentivement*** et contacter son médecin au moindre signe suspect car ***plus on dépiste tôt mieux on pourra être pris en charge..*** et plus vite on protégera ses proches.

Notons qu'à l'inverse ***les femmes*** *(beaucoup d'entre nous donc)* ***font moins de ces « formes graves » que les hommes.***

L'AFMT est une association de malades de la Thyroïde mais nous sommes aussi des citoyens et des usagers du système de soins. ***Et à ce titre nous avons, vous avez, droit à la parole :***

Cette crise a révélé les fragilités de notre système de santé. Nous payons, chèrement, le prix une gestion comptable de la santé, de la pénurie chronique des hôpitaux et des effectifs soignants.

La surmortalité massive dans les EHPAD, malgré le dévouement des personnels, n'est que le triste symptôme de situations parfois inacceptables dans lesquelles vivent beaucoup de nos « aînés ». ***Et cela ne peut pas continuer.***

Nous sommes en droit de dénoncer l'impréparation totale devant une pandémie dont on ne connaissait ni la date ni la nature exacte, mais dont on était sûr qu'elle surviendrai : ***Manquer de tout et devoir « tout importer » (****« Masques », « Gels », « Tests », « Respirateurs » et même certains médicaments)*, ***pour cause de délocalisations massives c'est inacceptable*** dans un pays qui est la 6ème puissance économique mondiale. ***Et cela ne doit plus jamais se renouveler.***

Nous ne devrons pas nous satisfaire de « belles paroles » qui seront vite oubliées dès que cette crise sera finie, et elle finira par l'être. ***Nous aurons à exiger des actes et à vérifier leur mise en œuvre.***

L'AFMT c'est aussi, un peu une famille. Vous savez que nous sommes toujours à votre écoute. ***N'hésitez pas à nous contacter.*** Nous pensons particulièrement à ceux et celles qui nous ont quitté, et à la peine de leurs familles. A ceux qui sont encore hospitalisés et nous leur souhaitons de se rétablir au plus vite. A ceux qui sont seuls et isolés et vivent encore plus difficilement les contraintes et la solitude du confinement.

Protégez vous bien, veillez sur votre santé et celle de vos proches. Gardez ou retrouvez le sourire, car c'est un très bon « médicament ».

Et dès que ce sera possible en toute sécurité profitez avec gourmandise *(et prudence bien sûr)* du « déconfinement », du soleil et du printemps. Enfin.

A bientôt. Très chaleureusement à tous et toutes !!!

Chantal L'HOIR
(Présidente)

et le **« Conseil Scientifique de l'AFMT »**

Association Française des Malades de la Thyroïde

Association nationale agréée représentant les malades de la Thyroïde (Agrément du 5/11/19)

BP 1 - 82700 BOURRET – Permanence Tel : 06 44 73 77 14 - asso.thyroide@gmail.com

Le 30 Mai 2020

COVID-19 : La « Justice » est en panne !!!!

La Justice n'assure plus que les « urgences », et encore difficilement. Donc les retards s'accumulent. Le moins que l'on puisse dire c'est que coté « télé-travail » elle a encore d'énormes progrès à faire !!!

- Dans ces conditions pas étonnant que ***la plainte pénale devant le TGI de Marseille,*** pour trouver les causes et établir les responsabilités dans l'affaire du Lévothyrox (« AF/NF »), soit, temporairement du moins, *« au point mort. »* Mais l'AFMT ne lâche rien et avec l'aide de notre nouvel avocat M° François LAFFORGUE, nous en profitons pour réétudier à fond le dossier et être fins prêts pour la reprise.

- Même chose pour tous ceux qui se demandent où en est leur ***« dossier de plainte individuelle »***. ***Il est inutile, en ce moment, d'envoyer quelque courrier que ce soit.*** Nous vous préviendrons lorsque les choses repartiront.

- S'agissant de ***la menace conjointe de MERCK et du Ministère d'arrêter la distribution de l'EUTHYROX fin septembre.*** Le Ministère avait jusqu'au 15 mai pour nous répondre faute de quoi nous saisirions le Tribunal Administratif. Là encore le Coronavirus est passé par là et les « Ordonnances » ont reporté les divers délais de réponse de 3 mois supplémentaires.

Mais pas question d'accepter, qu'en pleine crise du COVID, on fasse prendre ***le moindre risque supplémentaire aux 122 000 utilisateurs quotidiens d'Euthyrox*** *(«le Lévothyrox AF »),* **menacés *d'une nouvelle « substitution forcée »*** qui n'a d'autre but que de satisfaire les intérêts commerciaux de MERCK

- Quant à notre ***plainte pénale contre M° BERTELLA*** elle est, temporairement, bloquée comme le reste. Dommage pour nous. Pour elle il est peu probable qu'elle s'en plaigne…

- Une succès quand même : En dépit du confinement ***la CADA*** *(« Commission d'accès aux documents administratifs »)* ***nous a donné raison contre l'ANSM.*** Celle-ci devra donc nous communiquer les résultats des études de bio-équivalence des génériques BIOGARAN et TEVA qu'elle gardait sous le coude pour rendre plus difficile la compréhension des causes des effets indésirables de la substitution « AF/NF » du Lévothyrox.

Avec cette crise la Justice est donc encore plus lente que d'habitude *(c'est dire!!!)* ***mais, n'ayez crainte, nous sommes tenaces, nous ne lâcherons rien et nous sommes là pour vous défendre.***

Dr Philippe SOPENA
(Membre du Conseil Scientifique - En charge de ces divers dossiers juridiques)

PS : Si vous avez des inquiétudes, des interrogations ou des questions concernant votre propre ***« dossier de plainte pénale*** » n'hésitez pas à nous contacter soit via ***les « permanences téléphoniques »*** soit, si vous le pouvez, en nous envoyant ***un mail expliquant votre situation,*** en y joignant les divers éléments de votre dossier. On vous recontactera pour faire le point précis avec vous

Mais, répétons le, pas d'inquiétude, vous n'avez pour l'instant aucune démarche urgente à faire.